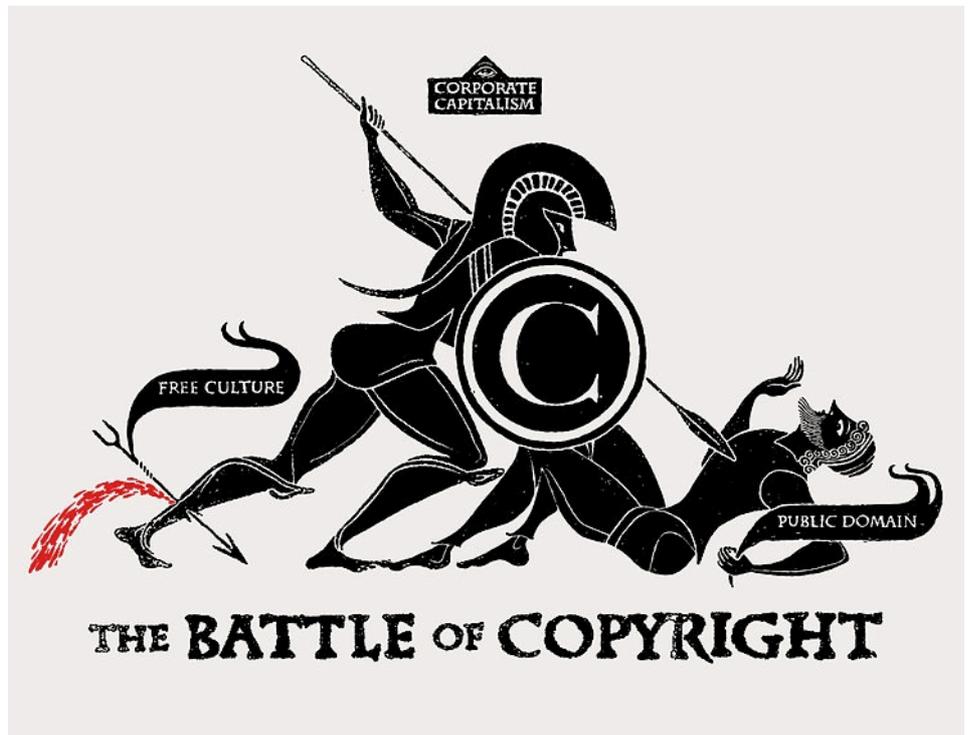


Book trailer

ATTENTION AUX
DROITS D'AUTEURS !



Au cours des différentes étapes de la réalisation d'un booktrailer, l'enseignant doit être vigilant à la question des droits d'auteurs.

Comme les oeuvres littéraires, les images et les sons sont régis par le [Code de la Propriété Intellectuelle](#) (CPI). Il est interdit par la loi d'intégrer, dans une production personnelle, une image ou une musique sans s'être assuré qu'on en a le "droit".

Dans le cadre de productions d'élèves, plusieurs possibilités...

- **Utiliser des oeuvres issues du domaine public (ou libres de droits)** : en France, il s'agit des oeuvres publiées 70 ans après le décès de l'auteur
- **Utiliser des oeuvres sous licence Creative Commons (CC)** : il s'agit d'oeuvres dont les auteurs ont voulu accorder des droits plus larges que ceux accordés par le CPI

Important : si l'utilisation d'une oeuvre placée sous licence Creative Commons Zéro (CC0) dispense de mentionner l'auteur, celui-ci doit être cité dans tous les autres cas quel que soit le type de licence !

Comment trouver des oeuvres libres de droits ou sous licence Creative Commons ?

Utiliser des outils de recherche spécifiques :

CC Search : <https://search.creativecommons.org>

Google (paramètres avancés) : www.google.fr

Flickr (paramètres avancés) : www.flickr.com

Wikimedia Commons : <https://commons.wikimedia.org>

Quelques banques d'images

Pixabay (photographies, images vectorielles et illustrations libres de droits ou sous licence CC0) : <https://pixabay.com/fr>

Pexels (photographies sous licence CC0) : <https://www.pexels.com>

Freepik (photographies, icônes, images vectorielles et illustrations gratuites sous licence CC) : <http://fr.freepik.com>



Quelques banques de musiques et de sons

Au bout du fil (chaque morceau proposé dispose d'une licence qui est clairement indiquée) : <http://www.auboutdufil.com>

CC Track (musiques gratuites sous licence CC avec possibilité de chercher par genre musical) : <http://cctrax.com>

L'utilisation de la première de couverture

Les couvertures de livres, de CD ou de DVD sont des œuvres à part entière qui suivent la réglementation de la propriété littéraire et artistique du CPI.

- **Pour une diffusion en réseau fermé** : l'utilisation de la première de couverture est autorisée car elle rentre dans le cadre de "l'exception pédagogique".
- **Pour une diffusion publique** : bien que, dans la pratique, les ayants droit s'opposent rarement à une reproduction de la couverture à un format inférieur à celui de l'ouvrage dans la mesure où celle-ci n'est pas utilisée à des fins publicitaires, il est nécessaire de solliciter l'autorisation de l'éditeur.

L'utilisation d'un extrait

Les extraits de livres ne relèvent pas de l'exception pédagogique mais de la courte citation. Par conséquent, l'extrait doit être une reproduction partielle et proportionnellement courte de l'œuvre et doit être assorti de la mention claire de son auteur et de la source de la publication.

Important : le droit de citation ne s'applique pas aux bandes dessinées, chaque dessin étant considéré comme une œuvre artistique à part entière. Il n'est pas possible d'utiliser un dessin extrait d'une bande dessinée dans un book trailer sauf si vous avez obtenu une autorisation écrite de l'éditeur.

La publication des productions d'élèves

• L'élève auteur

Pour chaque production d'élève, il est nécessaire de demander une autorisation de diffusion. Celle-ci doit être signée par l'élève majeur ou l'élève mineur et ses parents et doit mentionner le support de diffusion de l'image, la durée de la publication et les territoires concernés ainsi que l'étendue des droits autorisés.

• La question des traces numériques

Dans le cas d'une publication dans un cadre scolaire, il est recommandé de ne faire apparaître que les prénoms des élèves.

• Être auteur citoyen

L'étape de la publication est le moment idéal pour apprendre aux élèves ce que sont les licences Creative Commons !

Le générique

"Le générique est une partie d'un film, d'une émission de radio ou de télévision indiquant les personnes physiques ou morales qui ont participé à la création de l'œuvre. Il peut apparaître au début (générique d'ouverture ou générique de début) ou à la fin (générique de fin ou générique de fermeture)."

Source : [Wikipedia](https://fr.wikipedia.org/wiki/G%C3%A9n%C3%A9rique)

Dans le cadre du Concours de book trailers des collèges et lycées de Haute-Garonne, le générique doit comporter, à minima, les informations suivantes :

- Réalisateurs
- Crédits photos
- Crédits musicaux

Plus d'informations :

<https://sites.google.com/site/defibabelio31/droits-d-auteurs>



LE RÉSEAU DE CRÉATION
ET D'ACCOMPAGNEMENT PÉDAGOGIQUES

Solène FONT

Médiatrice ressources et services

Documentation

solene.font@reseau-canope.fr